

Procès-verbal – Séance du 14 juin 2016

L'an deux mil seize, le 14 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Date de convocation :
10 juin 2016

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 18
procurations : 1
votants : 19

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1^{er} adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, Mmes BROOK, HAVART, OGER, LE SAUTER-LE BEL, MM. BROGARD, OUTIN, POUESSEL, Mme GRU, M. KERVICHE, Mmes GUERRET, TREGOUET, M. DANY conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
Mme LHOPITALIER qui donne pouvoir à Mme HAVART

Secrétaire de séance: M. Alain BROGARD a été élu secrétaire de séance

◆ 2016 – 06 – 01 : Décision modificative n°1 au budget principal

Le Conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : Evelyne Guerret, Michelle Trégouët et Bertrand Dany), valide la décision modificative n°1 suivante :

Dépenses de fonctionnement

| Chap. ou Opé. | Article | Désignation article | Montant |
|---------------|---------|--|--------------------|
| 011 | 61524 | Entretien Bois et forêts | 6 600,00 |
| 011 | 6188 | Autres frais divers | 4 800,00 |
| 011 | 6231 | Annonces et insertions | 10 000,00 |
| 011 | 65748 | Subventions aux associations | - 4 800,00 |
| 67 | 6748 | Subventions exceptionnelles | 11 088,00 |
| 042 | 6811 | Amortissements | 1 006,40 |
| 022 | 022 | Dépenses imprévues | - 14 509,00 |
| 023 | 023 | Virement à la section d'investissement | - 1 006,40 |
| | | | 13 179,00 € |

Recettes de fonctionnement

| Chap. ou Opé. | Article | Désignation article | Montant |
|---------------|---------|-----------------------------------|--------------------|
| 74 | 7411 | Dotation forfaitaire | - 8 061,00 |
| 74 | 74121 | Dotation de solidarité rurale | 14 564,00 |
| 74 | 74127 | Dotation nationale de péréquation | 6 676,00 |
| | | | 13 179,00 € |

Recettes d'investissement

| Chap. ou Opé. | Article | Désignation article | Montant |
|---------------|---------|--|---------------|
| 280422 | 042 | Amortissements | 1 006,40 € |
| 021 | 021 | Virement de la section de fonctionnement | - 1 006,40 € |
| | | | 0,00 € |

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 06 – 01 :

Evelyne Guerret s'interroge au sujet de la ligne concernant les annonces et insertions. Monsieur le Maire précise qu'il est important pour la communication de la ville de pouvoir disposer d'une ligne budgétaire suffisante pour faire de la promotion, et ajoute qu'il souhaite que ce montant soit prévu chaque année au budget.

Monsieur le Maire indique qu'un supplément sur Malestroit sera disponible avec le journal Ouest-France du 16 juin 2016, et que la Mairie sera destinataire de 5 000 exemplaires qui seront notamment distribués dans toutes les boîtes aux lettres malestroyennes la semaine prochaine.

Catherine Le Lièvre demande si les commerçants ont été sollicités pour ce supplément. Monsieur le Maire lui précise qu'en effet, ils l'ont été, et qu'ils ont répondu très favorablement.

Monsieur le Maire souligne l'importance de cette promotion pour le tissu économique, le tissu associatif, et l'ensemble de la ville de Malestroit.

♦ **2016 – 06 – 02 : Décision modificative n°1 au budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n°1 suivante :

Dépenses de fonctionnement

| Chap. ou Opé. | Article | Désignation article | Montant |
|---------------|---------|---------------------------|--------------------|
| 011 | 616 | Assurance Dommage Ouvrage | 11 088,00 |
| | | | 11 088,00 € |

Recettes de fonctionnement

| Chap. ou Opé. | Article | Désignation article | Montant |
|---------------|---------|------------------------|--------------------|
| 77 | 774 | Subvention d'équilibre | 11 088,00 |
| | | | 11 088,00 € |

Dépenses d'investissement

| Chap. ou Opé. | Article | Désignation article | Montant |
|---------------|---------|--------------------------------|------------|
| 23 | 2313 | Travaux | - 2 000,00 |
| 21 | 2111 | Honoraires acquisition terrain | 2 000,00 |
| | | | - € |

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 06 – 02 :

Néant

♦ **2016 – 06 – 03 : Subvention exceptionnelle à l'ADMR de Malestroit**

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'ADMR pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'ADMR de Malestroit.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 06 – 03 :

Monsieur le Maire rappelle que l'ADMR, qui occupait auparavant un local situé au-dessus de la salle Jéhan, mis gratuitement à disposition par la commune, dispose depuis 2015 d'un local sur la place du Docteur Queinnec, lui permettant une meilleure accessibilité et visibilité.

Michelle Le Sauter-Le Bel apporte des précisions quant à l'augmentation de l'activité de l'ADMR, qui touche essentiellement les malestroyens, et qui est très important pour le lien social.

Elle indique qu'il s'agit d'un public différent du CCAS, et que leurs activités sont complémentaires.

Elle ajoute que le nouveau local, très bien situé, apporte énormément de passage supplémentaire, mais que les charges à supporter par l'association sont désormais élevées (loyer, électricité...).

- ◆ **2016 – 06 – 04 : Subvention exceptionnelle au Cercle des Créateurs d'Art de l'Hermine**

Monsieur le Maire indique que cette association, qui a organisé le Festival d'Art du 5 juin dernier, a transmis à la commune une demande de subvention exceptionnelle, afin de couvrir la location d'un barnum pour ce festival, pour un montant de 220 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer au Cercle des Créateurs d'Art de l'Hermine une subvention exceptionnelle de 220 €.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 06 – 04 :

Marc Kerviche précise que les artisans ont beaucoup apprécié leur venue à Malestroit dans le cadre de ce festival. Il ajoute que les organisateurs souhaiteraient poursuivre cette manifestation à Malestroit pour les années à venir.

- ◆ **2016 – 06 – 05 : Subvention exceptionnelle à l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de cette association, dans le cadre de l'organisation de leur Festival Itinéraires qui a lieu en partie à Malestroit

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer à l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés une subvention exceptionnelle de 500 €, en complément de la subvention ordinaire de 500 € déjà attribuée.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 06 – 05 :

Yannis Le Brun souligne la qualité d'enseignement exceptionnelle de cette association, notamment via la Psalette. Il rappelle que cette association développe ses activités à Malestroit.

Christian Guillemot précise qu'il est rare d'avoir une antenne de cette importance dans une commune de la taille de Malestroit.

Monsieur le Maire indique qu'un partenariat sera mis en place avec Monsieur Philippe Abjean, pour des animations au niveau de la Chapelle Sainte-Anne, lorsque celle-ci aura été restaurée.

◆ **2016 – 06 – 06 : Convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes**

Monsieur le Maire rappelle que les subventions supérieures à 23 000 € versées aux associations sont soumises à la signature d'une convention d'objectifs avec l'association concernée, ce qui est le cas pour le Comité des Fêtes, qui perçoit une subvention globale de 26 626,33 €.

Monsieur le Maire ajoute que la Trésorerie n'accepte pas le renouvellement tacite prévu dans la convention signée en 2015, et demande à ce qu'une nouvelle convention soit signée chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de convention d'objectifs et de moyens avec le Comité des fêtes pour l'année 2016, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

• Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 06 – 06 :

Monsieur le Maire rappelle que la subvention annuelle comprend l'aide pour les Vendredis du Canal, l'organisation de la Fête de la Digue, le feu d'artifice.

◆ **2016 – 06 – 07 : Frelons asiatiques : prise en charge partielle de la destruction des nids**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait, lors de la séance du 10 mars 2015, décidé de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques chez les propriétaires privés, et de solliciter les aides du Département prévues à hauteur de 50%.

Suite à la modification des champs de compétences du Conseil départemental, celui-ci ne verse plus d'aides lors des destructions de nids.

Afin de continuer à œuvrer pour limiter la prolifération des frelons asiatiques, Monsieur le Maire propose de poursuivre la prise en charge de la destruction des nids par la commune à hauteur de 50 %, l'autre moitié étant à la charge des propriétaires.

Monsieur le Maire propose également de plafonner le montant de la participation de la commune à la moitié du tarif préconisé par la FDGDON (Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles), les tarifs étant les suivants :

- 75 € pour les nids primaires (moins de 5 mètres, entre le 1^{er} mars et le 1^{er} juin)
- 110 € pour les nids secondaires situés à moins de 8 mètres
- 140 € pour les nids secondaires situés entre 8 et 20 mètres
- 200 € pour les nids secondaires situés à plus de 20 mètres

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre en charge 50 % du coût de la destruction des nids de frelons asiatiques, pour les nids situés sur le territoire communal, plafonné à :

- 37,50 € pour les nids primaires (moins de 5 mètres, entre le 1^{er} mars et le 1^{er} juin)
- 55 € pour les nids secondaires situés à moins de 8 mètres
- 70 € pour les nids secondaires situés entre 8 et 20 mètres
- 100 € pour les nids secondaires situés à plus de 20 mètres

Les professionnels intervenant pour la destruction devront transmettre une facture à chacune des deux parties, mentionnant le type de nid, le coût total ainsi que le montant à la charge de chacun.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 06 – 07 :

Michelle Le Sauter-Le Bel pense qu'il est important que la commune continue à prendre en charge une partie du coût de destruction des nids de frelons asiatiques. Elle regrette cependant qu'une nouvelle campagne de formation à la fabrication des pièges n'ait pas eu lieu cette année.

Alain Brogard, le référent communal en matière de frelons asiatiques, indique que le nombre de nids détruits a fortement diminué depuis 2014 (17 nids en 2014, 8 en 2015, et aucun jusqu'à présent en 2016), ce qui indique que les campagnes de piégeage sont efficaces.

Monsieur le Maire demande à ce que les formations au piégeage soient renouvelées en 2017.

♦ **2016 – 06 – 08 : Transfert des charges relatives à la compétence du Musée de la Résistance Bretonne : avis sur le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire rappelle que le rapport de la CLECT, réunie le 11 avril 2016, synthétise le mode de calcul retenu pour fixer le montant des charges transférées, qui est arrêté à 26 298,25 € par an sans limite de temps, excepté perte de la compétence ou fermeture définitive de l'équipement.

Il précise que le calcul est basé sur la moyenne des contributions annuelles versées par les communes de Malestroit et Saint-Marcel, sur la période de 2009 à 2014 inclus.

Monsieur le Maire tient tout d'abord à souligner qu'une erreur s'est glissée dans ce tableau, puisque pour l'année 2010, la contribution de chacune des deux communes a été de 25 000 €, soit un total de 50 000 € au lieu des 70 000 € indiqués.

Ensuite, il indique qu'il lui semble évident que le mode de calcul retenu par la CLECT s'est fait en fonction du montant auquel la CCVOL voulait aboutir.

En effet, les calculs réalisés par les services communaux et présentés au conseil municipal du 13 octobre 2015 se basaient sur la méthode retenue par la précédente CLECT. Selon cette méthode, et en fonction des années prises en compte, le calcul laissait apparaître reversement à chaque commune par la CCVOL d'un montant allant de 8 500 € à 15 000 € selon le scénario retenu, même si dans les faits, un tel reversement est impossible lors d'un transfert de charges.

Monsieur le Maire ajoute que le tableau de la CCVOL, en page 2 du rapport, reprend les contributions annuelles en fonctionnement depuis l'année 2009. Il précise qu'à partir de l'année 2012, la Trésorerie a demandé aux communes à ce que les participations concernant l'investissement soient également passées en fonctionnement. Pour que le tableau présenté suive donc la même logique, il faudrait donc ôter des années 2012 et 2013 les contributions versées par les communes au titre de l'investissement.

Monsieur le Maire ne souhaite pas relancer un débat qui a déjà eu lieu, mais il indique qu'il tenait simplement à apporter ces précisions, qui démontrent que chacun peut faire dire ce qu'il souhaite aux chiffres !

Il propose ensuite au conseil municipal de procéder à un vote en deux temps :

- Chaque commune devant donner son avis sur le rapport de la CLECT, il propose de donner un avis défavorable.

- Compte tenu de la moyenne des contributions de chaque commune depuis la création du Musée, qui s'élève à 8 500 € par an, il invite le conseil municipal à proposer à la CCVOL, à titre d'ouverture pour une résolution amiable, une contribution de 10 000 € par an et par commune à durée de vie du Musée.

Après délibération, et à la majorité des voix (3 abstentions : Evelyne Guerret, Michelle Trégouët et Bertrand Dany), le conseil municipal :

- Donne un avis défavorable au rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées fixant le montant des charges à 26 298,25 € par commune sans limite de temps, excepté perte de la compétence ou fermeture définitive de l'équipement

- Propose à la CCVOL, à titre d'ouverture pour une résolution amiable, une contribution de 10 000 € par an et par commune à durée de vie du Musée.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 06 – 08 :

Michelle Le Sauter-Le Bel considère que le montant de 10 000 € est cohérent par rapport à la moyenne de ce qui a été versé par les deux communes depuis 30 ans. Elle ajoute, de même que Vincent Pouëssel, qu'il est indispensable qu'il soit indiqué que cette participation est "à durée de vie de Musée".

A l'issue du vote, Monsieur le Maire revient sur les raisons qui ont amené les délégués de Malestroit à voter POUR le scénario s'élevant à un montant de 3 798 732 €.

Il donne lecture des éléments suivants :

" Les communes de Saint-Marcel et de Malestroit portent depuis 30 ans ce Musée de la Résistance Bretonne. Nous sommes bien évidemment pour le maintien de ce Musée sur notre territoire. Il s'agit de notre devoir de mémoire.

Le Président de la CCVOL a annoncé un financement au titre des aides publiques représentant un montant de 3 038 909,76 €, soit un autofinancement de 760 000 €.

Dans ces conditions, il nous a semblé que le coût restant à la charge de la CCVOL représentait un montant acceptable pour un tel investissement, c'est pourquoi nous avons voté POUR.

Nous restons cependant inquiets quant à la non-obtention des subventions annoncées, cette situation pouvant devenir fatale au projet.

Un nouveau vote devra être organisé au sein de la CCVOL si l'autofinancement était supérieur à 760 000 €, le Président ne disposant pas de l'autorisation d'engager la communauté de communes au-delà de ce montant."

Monsieur le Maire précise qu'il avait demandé, lors du vote à la CCVOL, que des conditions suspensives relatives au respect du montant de l'autofinancement soient intégrées dans la délibération, ce qui lui a été refusé.

Michelle Le Sauter-Le Bel s'étonne de l'augmentation de l'enveloppe budgétaire des travaux, passés de 2,5 millions d'euros à 3,8 millions d'euros, mais compte tenu des subventions annoncées, elle comprend le vote POUR des délégués de Malestroit, le montant autofinancé restant recevable.

Monsieur le Maire ajoute que préalablement au vote à la CCVOL, il s'était entretenu avec les présidents de Guer Communauté et de la Communauté de Communes du Pays de La Gacilly, afin de recueillir leur avis sur ce sujet. En effet, il aurait été délicat de voter sans avoir

le point de vue des présidents des intercommunalités avec lesquelles la CCVOL va être regroupée. Ils lui avaient indiqué être favorables à ce projet, dans les conditions de financement présentées par la CCVOL.

Evelyne Guerret tient à expliquer le pourquoi des trois abstentions lors du vote : le sujet porte à polémique depuis 2 ans, et elle souhaiterait un apaisement avec la CCVOL. Le dossier n'est pas simple, mais il faut essayer d'améliorer les relations entre élus. De plus, la position de la Cour des Comptes est défavorable à Malestroit.

Vincent Pouëssel trouve que la position du conseil municipal est plutôt positive, car une ouverture est proposée avec un montant de 10 000 €.

Michelle Trégouët déplore que lors des réunions de la CCVOL, les prises de parole des délégués de Malestroit ne soient pas toujours prises au sérieux. Elle trouve regrettable que la parole des délégués de Malestroit à la CCVOL ne soit pas suffisamment prise en considération. Elle souhaite un état d'esprit plus constructif, et ajoute qu'il est important de s'entendre au sein de la CCVOL, pour pouvoir réussir la grande intercommunalité.

Christian Guillemot considère que justement, le vote POUR le projet du Musée a contribué à l'ouverture et à l'esprit d'apaisement, même s'il reste inquiet sur la réalité des subventions annoncées. Il craint que la nouvelle intercommunalité ne prenne pas la compétence si les financements ne se concrétisent pas. Il souhaite que les décisions soient prises pour l'intérêt général.

Christian Guillemot ajoute qu'à l'issue des votes dans chaque commune pour le montant des charges transférées, la décision sera actée par la CCVOL même si les communes concernées ne sont pas d'accord.

Il place de grands espoirs dans la nouvelle grande intercommunalité, qui devrait redonner de nouvelles perspectives dans un esprit constructif, les réunions se déroulant actuellement se passant très bien. Il souligne par ailleurs l'incohérence des votes lors de la dernière séance du conseil communautaire, où les délégués ont voté pour un investissement de 3,8 millions d'euros en sachant que la grande intercommunalité devra ensuite porter ce projet, puis en votant majoritairement contre le regroupement des communautés de communes.

Evelyne Guerret indique que les relations avec la CCVOL n'étaient pas simples auparavant, même si des dossiers difficiles avaient été menés (notamment la piscine), mais qu'aujourd'hui elle constate une relation de mépris et de non-respect.

Christian Guillemot précise qu'il est normal que les élus de Malestroit puissent expliquer à la CCVOL pourquoi ils considèrent la décision de la CLECT injuste : les deux communes ayant porté le projet pendant 30 ans étaient contre, mais n'ayant que 5 délégués communautaires, le vote a été maintenu au lieu de poursuivre les négociations.

Monsieur le Maire souligne que les habitants des communes aux alentours aiment Malestroit et viennent y consommer, pratiquer leurs loisirs... Mais les élus de ces communes ne l'ont pas compris. Il est important que Malestroit reste la ville-centre, et soit le moteur de la CCVOL.

Christian Guillemot remarque que, contrairement à de nombreuses autres intercommunalités, la CCVOL ne porte pas le nom de sa ville-centre. De la même manière,

l'association nouvellement créée, et portée par la CCVOL, regroupant les entrepreneurs, a pris le nom de Club des Entrepreneurs du Pays d'Oust, ce qui est beaucoup moins identifiable que le Pays de Malestroit.

◆ Informations diverses

- Site Internet de la Ville

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nouveau site Internet de la Ville de Malestroit est officiellement en ligne depuis aujourd'hui. Il souligne que ce nouveau site va être une formidable vitrine pour Malestroit, et invite les conseillers à noter cette nouvelle adresse dans vos favoris : www.villedemalestroit.bzh.

Monsieur le maire ajoute que, parallèlement, la présence de Malestroit sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram et Google +) va être développée.

Yannis Le Brun précise que le coût global des deux sites, le site institutionnel et le site du Pass'Temps, s'élève à environ 10 000 €, et qu'ils ont été développés par un entrepreneur local. Il rappelle l'importance d'avoir un site dédié pour le Pass'Temps.

Christian Guillemot se dit ravi que la décision ait été prise d'animer les réseaux sociaux par une professionnelle du sujet. Ce ne peut être que bénéfique pour l'image de la ville.

Bertrand Dany se félicite de la mise à jour du site, l'ancienne version étant devenue obsolète. Il demande à ce que la mention Petite Cité de Caractère puisse être mise plus en évidence, car c'est un label important pour Malestroit.

Christian Guillemot ajoute que ce nouveau site participera également à l'attractivité de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

- Zones bleues

Monsieur le Maire rappelle que la verbalisation des zones bleues reprendra à compter du 1er juillet 2016. Il ajoute qu'un courrier à ce sujet, invitant également les personnes travaillant dans le centre à se garer dans les parkings situés en périphérie, va être distribué dans toutes les boîtes aux lettres de Malestroit, ainsi qu'aux professionnels du centre-ville pour qu'ils sensibilisent leurs personnels.

- Malestroit Actualités

Monsieur le Maire indique que le Malestroit Actualités du mois de juin, va être distribué demain à tous les Malestroyens, accompagné du courrier concernant les zones bleues.

- Supplément Ouest-France

Le journal Ouest-France proposera un supplément gratuit sur Malestroit, le jeudi 16 juin. La Mairie sera également destinataire d'exemplaires, qui seront distribués la semaine prochaine à tous les Malestroyens.

- Festivités

Monsieur le Maire rappelle que les festivités de l'été débutent dès vendredi soir, avec la Fête de la Musique. Un supplément inséré dans le Malestroit Actualités reprend les différentes animations estivales.

Par ailleurs, il indique que la péniche Duchesse Anne, accompagnée de la péniche La Marne, fera escale à Malestroit les 22 et 23 juin prochains, dans le cadre du trajet qui l'emmène au chantier fluvial d'Apigné pour un contrôle technique. L'Office de Tourisme de Pontivy

Communauté organise des animations dans les villes escale autour du parcours de cette péniche, dont Malestroit.

Vincent Pouëssel ajoute à ce sujet que l'Office de Tourisme de Pontivy Communauté a transmis un courrier aux écoles afin de les associer à cette animation.

Jean Brook indique que cette date correspond également à l'arrivée de la délégation anglaise de Eyam, qui précise que l'accueil officiel en Mairie est prévu le vendredi 24 juin à 11h30.

- Village préféré des Français

Monsieur le Maire indique qu'il va adresser, au nom du conseil municipal, ses félicitations au maire de Rochefort en Terre, qui a remporté l'édition 2016 de l'émission "Village préféré des Français" diffusée sur France 2.

◆ **Ouverture à toutes propositions**

- Compte rendu de la rencontre avec le Club de Rugby

Carole Blanco-Hercelin rend compte de la réunion de la commission jeunesse et sports qui s'est déroulée le 13 juin en présence du Rugby Club Brocéliande Oust.

Elle fait part des questionnements de ce club quant à son avenir à Malestroit et à la réponse que les élus souhaitent apporter à leurs demandes.

Carole Blanco-Hercelin revient sur les excellents résultats de ce club, qui espère un passage en division d'honneur la saison prochaine. Ce club compte plus de 200 adhérents, qui utilisent les installations de La Daufresne.

Elle précise qu'il existe toujours des infiltrations d'eau au niveau des vestiaires, qui sont également trop petits pour accueillir deux équipes de rugby lors des matchs.

Ce club participe activement à la vie locale (TAP, jeudis de la Digue, jumelage...), et envisage la création d'un emploi au sein de la structure. Les responsables souhaitent une répartition équitable des terrains de la Daufresne avec les autres utilisateurs.

Carole Blanco-Hercelin précise que la réunion a été très constructive, et que les responsables avaient bien préparé leurs arguments. Elle souhaite connaître la position des élus par rapport à la vie de ce club à Malestroit.

Michelle Le Sauter-Le Bel indique qu'elle a découvert ce club lors de la réunion, et elle considère que leur situation paraît injuste vis-à-vis des autres utilisateurs et notamment du foot, puisqu'ils ne disposent que d'un seul terrain. Il lui semble logique de réfléchir à une répartition plus équitable.

Michelle Trégouët fait état d'un club structuré, qui met en avant les qualités et les valeurs du sport comme le respect. Elle précise qu'ils sont venus nombreux à la réunion (13 personnes), et qu'elle n'a constaté aucun débordement dans les propos. Elle souligne la manière dont ils avaient préparé cette réunion, avec des arguments bien travaillés. Elle ajoute que les infrastructures existantes doivent être sécurisées (vestiaires), et qu'une réflexion est à mener pour l'utilisation des terrains, quel que soit le niveau de compétition.

Monsieur le Maire demande à ce que les besoins exacts soient précisés, puis il propose d'organiser une réunion avec les différents utilisateurs afin de coordonner l'utilisation des infrastructures, précisant que ce dossier doit être traité avec objectivité.

Carole Blanco-Hercelin précise que le budget 2016 prévoit uniquement l'acquisition de deux en-but, et que le rugby souhaiterait pouvoir disposer de deux terrains.

La proposition faite au club de transformer le terrain actuel en terrain d'honneur et de dédier le terrain D à l'entraînement (avec installation d'éclairage) a été refusée par le rugby, le matériel étant entreposé dans les vestiaires, près du terrain actuel et éloigné du terrain D.

Le club souhaiterait que le terrain A devienne leur terrain d'honneur, avec l'achat des deux en-but prévus au budget, et que le terrain actuel soit dédié à l'entraînement.

A la question de Bertrand Dany demandant quelle est la position du rugby par rapport à Ploërmel, Carole Blanco-Hercelin indique que Malestroit reste le lieu principal.

Bertrand Dany évoque la création en cours d'un nouveau club de foot à Malestroit, et s'interroge sur la possibilité de faire cohabiter tous les utilisateurs. Il demande notamment s'il existerait une possibilité d'agrandir le terrain B. Il lui est répondu que c'est impossible, le terrain étant situé en zone inondable, aucun remblais n'est possible à cet endroit.

Vincent Pouëssel s'interroge sur la possibilité d'acheter un chariot afin de transporter le matériel lourd jusqu'au terrain D, pour que la solution proposée soit susceptible d'être acceptée par le club.

Carole Blanco-Hercelin ajoute qu'il y a également de plus en plus de jeunes au club de foot de Malestroit, et qu'ils sont également obligés de se délocaliser dans les autres communes autour de Malestroit.

Michelle Trégouët précise que le club de Rugby est bien conscient de la situation du foot.

Michelle Le Sauter-Le Bel ajoute que le club de rugby est prêt à renoncer à sa subvention annuelle afin de contribuer à la rénovation des vestiaires.

Yannis Le Brun attire l'attention sur la pérennité du terrain A sur une saison complète, car il s'abîme rapidement, surtout en cas de longues intempéries.

Carole Blanco-Hercelin indique que le club de Rugby souhaiterait une réponse pour la fin du mois de juin.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.